

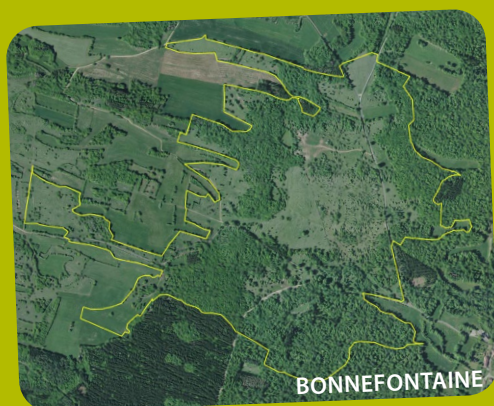
LES PELOUSES SÈCHES des Communaux de Bonnefontaine

un programme d'actions
pour la préserver

Commune : Bonnefontaine (39)
Surface : 80 ha
Altitude : 560 m



Les sites se trouvent au nord-ouest du village de Bonnefontaine et à proximité du village de La Marre au sein d'un vaste ensemble de communaux.



Sur le plateau lédonien, à quelques kilomètres de Poligny, les Communaux de Bonnefontaine sont composés d'une mosaïque de pelouses sèches, d'ourlets, de fruticées et de forêts. Nées de l'action de l'Homme et laissées ensuite à l'abandon, elles accueillent pourtant une biodiversité exceptionnelle et représentent un véritable trésor pour le territoire.

Depuis 2004, le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté mène des actions de gestion sur ce patrimoine naturel, en partenariat avec la Commune, la Communauté de communes Bresse Haute Seille et deux agriculteurs locaux.

Un peu d'histoire sur les Communaux

Parmi les biens communaux, on distingue ceux dont les habitants ont la jouissance commune et directe. Ils y jouissent de droits d'usage comme par exemple le glanage (droit de ramasser les épis restés au sol après moisson), la vaine pâture (droit d'y faire paître des troupeaux) ou l'affouage (droit de prendre du bois de chauffage s'il s'agit de forêts). Ces droits sont, pour la plupart, tombés en désuétude depuis longtemps ; seul l'affouage subsiste encore dans de nombreuses communes.

Au fil du temps, les meilleures terres des biens communaux ont fait l'objet d'une appropriation privative tandis que les parcelles de qualité secondaire sont restées communes. Ces parcelles impropres à la mise en culture servaient principalement de zones de pâture aux animaux domestiques. C'est le cas des pelouses des Communaux de Bonnefontaine, qui ont été façonnées jusque dans les années 1950-1960 par les activités humaines : pâture par des bovins ou ovins, fauche des zones de refus, production de bois de chauffage, culture de chanvre, culture céréalières...



Pâturage ovin sur les pelouses des Communaux de Bonnefontaine durant la première moitié du 20^e siècle.



Les pelouses sèches sont reconnaissables à leur végétation basse, aux roches affleurantes qui les parsèment et à la présence de certains arbustes (genévrier, prunellier...). Elles se développent sur des sols calcaires, peu profonds et pauvres en nutriments nutritifs.

D'intérêt écologique majeur, les pelouses sèches abritent 26 % des plantes protégées françaises.



Quelques chiffres :

Sont connues sur les pelouses des Communaux de Bonnefontaine :

- plus de **265** espèces de plantes
- **52** espèces d'oiseaux
- **53** espèces de papillons
- **35** espèces d'orthoptères (sauterelles, criquets, grillons...)
- **3** espèces de coléoptères



Une nature originale

Les **pelouses des Communaux de Bonnefontaine** sont un site naturel remarquable composé d'une belle diversité d'habitats : des **pelouses sèches** 1, des ourlets, des **fruticées** 2 (prunellier, aubépine, églantier, noisetier, etc.) et des boisements comme une **chênaie-charmaie** 3.

Le site abrite une **flore** typique des milieux ouverts dont certaines espèces patrimoniales comme l'**orchis grenouille** 4 et la **spiranthe d'automne** 5.

Côté insectes, on y trouve tout un cortège de **papillons**, adaptés aux milieux secs, comme l'**azuré de la croisette** 6 qui a la particularité ici de pondre sur la **gentiane jaune** 7 et non pas l'habituelle gentiane croisette.

Le site est également pourvu de nombreux **orthoptères**, dont le **dectique verrucivore** 8, une petite sauterelle qui s'épanouit sur ces pelouses grâce à l'alternance de zones de végétation denses et de strate herbacée rase bien exposée au soleil.

Les **oiseaux** ne sont pas en reste. Ils profitent également de la juxtaposition de milieux ouverts, semi-ouverts (buissons, bosquets...) et forestiers pour prospérer, notamment l'**alouette lulu** 9 et la **pie-grièche écorcheur** 10, espèces fortement liées aux pelouses sèches.



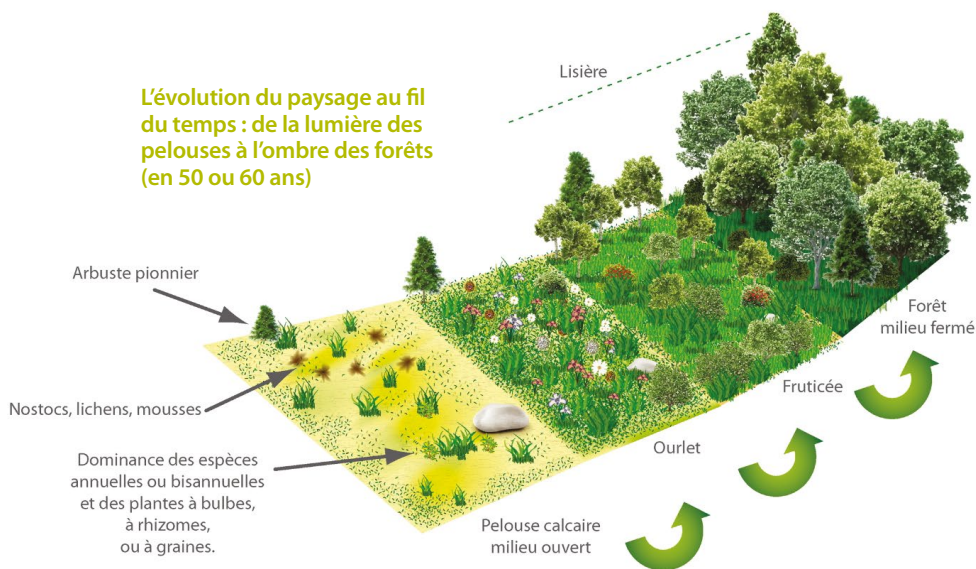
La **spiranthe d'automne** porte bien son nom puisqu'elle fleurit tardivement, d'août à octobre. Autre caractéristique de cette petite orchidée, ses fleurs forment une spirale autour de la tige principale. Elle s'épanouit sur les pelouses rases et ensoleillées. Elle est donc très sensible à l'enfrichement de son milieu.

La **pie-grièche écorcheur** a l'habitude d'empaler ses proies sur les épines des fourrés ou les fils barbelés pour constituer des réserves. Elles seront utilisées un peu plus tard, en cas de mauvais temps par exemple, lorsque les insectes se font plus rares.



Des milieux menacés

L'évolution du paysage au fil du temps : de la lumière des pelouses à l'ombre des forêts (en 50 ou 60 ans)



Pendant des siècles, ces pelouses ont été modelées et entretenues par l'Homme, essentiellement pour la pâture, la fauche et la coupe de ligneux. Avec les mutations du monde rural, le nombre d'agriculteurs et le cheptel de Bonnefontaine ont fortement chuté à la fin du siècle dernier. Les communaux ont été délaissés au profit des prairies artificielles semées et amendées. Cette déprise agricole a entraîné un embroussaillage progressif de ces pelouses et, à terme, une fermeture complète du milieu, entraînant une nette banalisation de la flore et de la faune, voire du paysage.

D'autres menaces existent : les zones avec les sols les plus profonds peuvent être retournés (passage de casse-cailloux) et transformées en prairies artificielles tandis que les murets et haies peuvent être détruits pour faciliter le passage des engins et augmenter la surface en herbe.

Dans le massif jurassien, l'**usage du casse-cailloux** est de plus en plus fréquent. Cet engin, capable de casser la pierre pour la mélanger à la terre, permet de lisser les surfaces et donc de regagner du terrain pour les agriculteurs. Malheureusement, la destruction de ces sols et de ces affleurements rocheux, entraîne la disparition de milieux naturels caractéristiques comme les pelouses sèches et les espèces qui leurs sont associées ainsi que l'homogénéisation des paysages de notre territoire.

Le potentiel agronomique de cette méthode reste pourtant faible, voire se dégrade avec le temps avec entre autres : l'érosion des sols due à l'apparition en surface de graviers et de sables, la réduction de la capacité du milieu à stocker l'eau et à recycler la matière organique apportée par l'éleveur ou les bêtes, la diminution de la résilience du milieu face aux changements climatiques, etc.

Pour aller plus loin : <https://www.arb-bfc.fr/publications/camet-thematique-n1/>

Des actions pour la préservation du site

Les sites naturels sur lesquels intervient le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté font l'objet d'un plan de gestion. Elaboré à partir de connaissances scientifiques et naturalistes, il détermine pour une durée de dix ans les opérations à mettre en œuvre pour préserver ces milieux (travaux de restauration et d'entretien, concertation, sensibilisation...). C'est à cette occasion que des partenariats sont engagés avec les acteurs locaux.

Le Conservatoire met en place, avec ses partenaires, différentes actions dont les objectifs sur la période 2018-2027 sont les suivants :

- 1 Maintenir et restaurer la fonctionnalité des pelouses sèches de Bonnefontaine, la faune, la flore et les habitats associés.
- 2 Sensibiliser les usagers du site dans la préservation des communaux, des espèces et des milieux patrimoniaux.
- 3 Suivre l'évolution des pelouses et de ses espèces, approfondir les connaissances et évaluer les résultats de la gestion menée sur le site.

Maintenir la richesse écologique et restaurer le fonctionnement des pelouses sèches

Une étape essentielle : la maîtrise foncière ou d'usage

Afin de pouvoir mener à bien les opérations de gestion dans la durée, une convention de gestion (renouvelable tous les 10 ans) lie la Commune de Bonnefontaine et le Conservatoire depuis 2004. Cette convention permet de confier la gestion du site au Conservatoire. La commune a également mis en place avec les deux exploitants agricoles des baux ruraux à clauses environnementales pour une durée de 9 ans renouvelable. Ces baux définissent des règles environnementales à respecter pour préserver ces pelouses.

Un entretien agro-pastoral extensif des pelouses sèches

Pour maintenir ouvert ces pelouses, les agriculteurs font pâturer de manière extensive leurs troupeaux de vaches montbéliardes et de moutons, c'est-à-dire avec un chargement moyen annuel léger (0,4 à 0,8 UGB/ha/an). Les éleveurs effectuent en parallèle des travaux de gyrobroyage d'entretien annuel pour faucher les refus et de taille des haies. Les deux exploitants bénéficient d'un suivi régulier par le Conservatoire afin d'envisager d'éventuels nouveaux travaux d'entretien sur les pelouses ou encore d'adapter, si besoin, la pression de pâturage.

Une amélioration des équipements pastoraux

Régulièrement des tronçons de clôtures sont restaurés ou entretenus pour améliorer le parcage des animaux et simplifier les passages des usagers du site, notamment sur les chemins de l'association foncière pastorale. Ces travaux sont financés par le Conservatoire via des financements publics.

Des travaux de restauration en complément de l'entretien agricole

En complément du pâturage, il arrive qu'occasionnellement des interventions mécaniques de débroussaillage de prunelliers, de ronciers ou autres épineux, soient faites par des entreprises. Ces travaux, également financés par le Conservatoire via des financements publics, s'avèrent nécessaire pour réguler la dynamique de l'embroussaillage, essentiellement dans certains secteurs où les troupeaux ne circulent pas ou très peu. Ces débroussaillages permettent ainsi de (re)créer des corridors écologiques pour faciliter la circulation des espèces que l'on cherche à préserver et du bétail.

Il arrive également à la commune de valoriser par de l'affouage ou de l'exploitation forestière certains secteurs de boisements sur le site.

Pourquoi préserver les pelouses sèches ?

Depuis le début du XX^e siècle, 50 à 75 % des pelouses sèches ont disparu en France, notamment suite à la déprise agricole. Elles accueillent pourtant de très nombreuses espèces de flore et de faune, rares et menacées. Elles font parties intégrantes d'un paysage rural et diversifié, témoin des pratiques agricoles ancestrales. Ces pelouses sont ainsi un excellent support pédagogique et de sensibilisation. Elles participent en outre au développement socio-économique du secteur avec l'activité agricole qu'elles génèrent.



Le bail rural à caractère environnemental inclut des clauses assurant le respect de pratiques culturelles compatibles avec la préservation des milieux naturels : fauche tardive, pâturage extensif, absence de fertilisation, conservation des haies, (ré)ouverture et maintien ouvert de secteurs de pelouses enfrichées, interdiction de détruire dalles rocheuses et murets en pierre...



L'entretien du milieu et la conduite du troupeau nécessitent tout un savoir-faire : un sous-pâturage entraîne l'embroussaillage du milieu et donc sa fermeture ; le surpâturage empêche le renouvellement de la végétation et engendre la dégradation des pelouses.



Lors des travaux de restauration, certaines essences de fruticées, telles que l'Epinette vinette (Berberis vulgaris) ou le genévrier (Juniperus communis) seront conservées, dans la mesure du possible.

Sensibiliser et impliquer la population locale

La sensibilisation de la population locale est primordiale pour la préservation du site. Des réunions d'information et de concertation à destination des élus et des exploitants sont organisées régulièrement.

Des animations de découverte du site, comme des balades nature contées, permettent aussi aux habitants de la commune de profiter de ce beau patrimoine.

Enfin des chantiers nature sont également mis en place en partenariat avec le Lycée agricole de Montmorot, afin d'effectuer des travaux d'entretien et de restauration, comme le nettoyage de l'ancienne décharge du village ou l'arrachage de plantes exotiques envahissantes.



Des actions de concertation et des chantiers sont proposés sur les pelouses sèches des Communaux de Bonnefontaine pour impliquer dans la préservation du site.

Suivre la pelouse sèche, approfondir les connaissances et évaluer les résultats de la gestion mise en oeuvre

Des inventaires de certaines espèces de flore et de faune ainsi que des suivis de l'évolution des milieux sont mis en place afin d'évaluer la pertinence et l'efficacité des actions de gestion mises en oeuvre.



Les pontes du papillon l'azuré de la crocette (inscrit sur la Liste rouge des espèces menacées de Franche-Comté) sont inventoriées tous les 1 à 3 ans afin de s'assurer de son maintien sur le site.



En savoir plus sur les actions mises en place pour préserver l'azuré de la crocette
<http://cen-franche-comte.org/photos-videos>

Que pouvez-vous faire pour favoriser la réussite de ces actions ?

- Apporter votre point de vue, par exemple lors des réunions de concertation.
- Participer aux actions de gestion et/ou aux chantiers bénévoles.
- Signaler au Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté toute observation liée aux espèces et aux habitats mentionnés dans ce document.
- Signaler tout problème, toute difficulté susceptible de nuire au projet.
- Site naturel fragile, les pelouses sèches des Communaux de Bonnefontaine sont le lieu de vie d'espèces de faune et de flore très rares, dont certaines sont en danger et protégées par la loi. S'abstenir de tout prélèvement.
- Si vous êtes propriétaire de parcelles et/ou agriculteur côtoyant les sites ou sur les pelouses sèches et que vous souhaitez favoriser ce projet, contactez-nous !
- S'abstenir de déposer des déchets, même verts.
- Ne pas circuler sur les pelouses sèches avec des véhicules motorisés.

Ce document est une synthèse du plan de gestion 2018-2027 des pelouses sèches des Communaux de Bonnefontaine. N'hésitez pas à en faire la demande si vous souhaitez davantage d'informations.

Contacts :

Magalie Mazuy • Chargée de missions
magalie.mazuy@cen-franche-comte.org
Tél. 03 81 53 97 79



Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté
www.cen-franche-comte.org •

Maison de l'environnement
de Bourgogne Franche-Comté
7 rue voirin • 25000 Besançon

Antenne Jura
49 grande rue
39800 Poligny

Le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté met

en œuvre depuis plus de 30 ans une politique de préservation de la biodiversité. Il intervient ainsi sur un réseau de sites naturels autour de quatre missions principales : connaître, protéger, gérer, valoriser. S'impliquant dans l'animation territoriale, il accompagne également les politiques publiques en faveur de la biodiversité.

L'ensemble des Conservatoires d'espaces naturels sont des associations à but non lucratif, regroupées au sein de la Fédération des conservatoires d'espaces naturels.

Aujourd'hui, il existe 24 Conservatoires pour plus de 1 000 salariés et près de 9 300 adhérents et bénévoles. Ils gèrent 4 100 sites couvrant 270 000 ha sur plus de 4 000 communes (soit 1 commune sur 8 en France).

Vous souhaitez participer à la sauvegarde du patrimoine nature de Franche-Comté ? ADHÉREZ au Conservatoire et rejoignez-nous !

Pour en savoir plus :
www.cen-franche-comte.org

Les actions sur ce site sont réalisées avec le soutien financier de :



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE



En partenariat avec :

Commune de
Bonnefontaine